

# REFERENTIEL BOVIN VIANDE ILE DE LA REUNION

## Réseau de fermes de Références Conjoncture 2012

Sous l'égide de l'ODEADOM, du Ministère de l'Agriculture et de l'Outre-mer, le projet « Réseaux de Références » a été développé grâce à la mise en place du programme POSEI France, portant sur des mesures en faveur de l'agriculture dans les DOM. Ce dispositif englobe trois domaines d'intervention :

- Observatoire des systèmes d'élevage ;
- Etudes, innovation et recherche appliquée en ferme ;
- Transfert, expertise et formation.

Les données recueillies régulièrement grâce à la participation active des éleveurs sont utilisées afin de constituer des références technico-économiques pour identifier les types d'exploitation à promouvoir, accompagner les nouveaux éleveurs, justifier les surcoûts de productions et orienter la politique agricole.

La Chambre d'Agriculture de La Réunion est le maître d'œuvre local de ces actions, avec l'appui de l'Institut de l'Élevage.

Le Réseau bovin viande réunionnais est composé de 25 fermes qui se regroupent en cinq systèmes d'exploitation différents :

- les naisseurs spécialisés ;
- les naisseurs diversifiés avec principalement du maraîchage ;
- les naisseurs engraisseurs ;
- les engraisseurs femelles diversifiés avec la culture de canne à sucre ;
- les engraisseurs mâles diversifiés avec la culture de canne à sucre.



## SOMMAIRE GENERAL

<b>AVERTISSEMENTS</b> .....	3
<b>FICHES TECHNIQUES</b>	
Typologie du Réseau bovin viande réunionnais.....	5
Grille de rendement selon le type génétique et la catégorie.....	6
Engraissement femelle : Fiche de production .....	7
Engraissement mâle : Fiche de production .....	8
<b>FICHES ECONOMIQUES</b>	
Prix d'achats moyens.....	10
Prix moyen des ventes de boucherie.....	10
Grille des prix de vente boucherie.....	11
Grille des prix de vente engraissement .....	14
Grille des prix de vente reproducteur .....	14
Les aides de la PAC.....	15
Variation de l'IPAMPAR.....	16
Les charges opérationnelles.....	17
Les charges structurelles.....	18
Les valeurs d'inventaire du cheptel allaitant immobilisé.....	19
<b>ANNEXES</b>	
Coefficient UGB.....	21
Fermage.....	22
Cotisations sociales agricoles.....	25
<b>CONTACTS</b> .....	26

## AVERTISSEMENTS

### ***concernant l'utilisation des fiches du référentiel***

*Les fiches du référentiel bovin viande sont établies à partir des fermes suivies dans les réseaux d'élevage de La Réunion. Les références présentées dans ce document ne concernent donc que les systèmes d'exploitation qui suivent le même type de fonctionnement que ceux retenus par la typologie du Réseau.*

#### **Que contiennent les fiches de ce référentiel ?**

**Les données** Les données techniques présentées ici sont issues de l'exercice 2011. Les données économiques reflètent la conjoncture de 2012 (prix de vente et d'achats des bovins, prix de l'aliment, les aides, ...).

# Fiches Techniques



## TYOLOGIE DES SYSTEMES D'ELEVAGE DU RESEAU BOVIN VIANDE 2012

Les fermes suivies en 2012 se regroupent en cinq grands systèmes d'exploitation économiquement viables, vivables et durables :

**NS** → Les naisseurs spécialisés  
**NS\_V** → Les naisseurs avec diversification végétale<sup>1</sup>  
**NE** → Les naisseurs – engraisseurs  
**ENGf** → Les engraisseurs femelles avec canne à sucre  
**ENGm** → Les engraisseurs mâles avec canne à sucre

### ➤ Caractérisation des systèmes d'exploitation retenus par le Réseau

Structure					
Code système	NS	NS_V	NE	ENGf	ENGm
SAU (ha)	40	20	70	2,5	5
SFP (ha)	40	18	70	0,5	0,5
UGB totales	57	40	90	18	11
UMO totales	1,6	2	2	1,3	1
Chargement (UGB/SFP)	1,5	2,4	1,3	36	22

Tableau 1: Structure des exploitations bovin viande selon la typologie Réseau Réunion

Troupeau viande					
Code système	NS	NS_V	NE	ENGf	ENGm
PBVV (t)	12,5	8	29	10	6
Vaches allaitantes	45	35	60	---	---
Animaux engraisés	---	---	40	35	17
Taux de renouvellement	15 %	5 %	10 %	---	---
Productivité numérique	95 %	80 %	80 %	---	---
Concentrés (kg/UGB)	630	430	990	3 140	3 410

Tableau 2: Description du troupeau viande selon la typologie du Réseau Réunion

<sup>1</sup> Dans l'échantillon de fermes étudié par le Réseau, les exploitations du système NS\_V sont diversifiées majoritairement avec de la pomme de terre et parfois avec de la canne à sucre.

## GRILLE DE RENDEMENT SELON LE TYPE GENETIQUE

A utiliser pour passer d'un poids vif (départ d'exploitation) à un poids carcasse (froide).

	Veau de boucherie au pis	Taurillon et taureau de réforme	Génisse de boucherie	Bœuf	Vache de réforme
Charolais		60	55	57	53
Limousin	66	61	57	59	55
Blonde d'Aquitaine	67	62	58	60	56
Maine-Anjou		58	54	56	53
Rustique Salers		57	52	53	50
Charolais x Rustique		59	54	56	52
Charolais x Pie noir	62	56	52	53	51
Charolais x Montbéliard	65				
Normand x Montbéliard	60	55	52	53	50
Pie Noir	57	52	48	49	47

Tableau 3: Rendement des bovins viande selon le type génétique et la catégorie  
Source ITEB 1990

Les coefficients de ce tableau sont des pourcentages.

### Exemple d'utilisation du tableau pour passer d'un poids vif à un poids carcasse :

Si l'on veut savoir le poids carcasse d'une génisse de boucherie à 500 kg vifs de race Limousin, il faut utiliser le coefficient 57 de la manière suivante :

$$500 \times 57\% = 500 \times 0,57 = 285 \text{ kg carcasses.}$$

Il faut donc faire une multiplication.

### Exemple d'utilisation du tableau pour passer d'un poids carcasse à un poids vif :

Si l'on veut savoir le poids vif d'une vache de race Normand x Montbéliard qui a été réformée pour 300 kg carcasses, il faut utiliser le coefficient 50 de la manière suivante :

$$300 / 50\% = 300 / 0,50 = 600 \text{ kg vifs.}$$

Il faut donc faire une division.

## ENGRAISSEMENT FEMELLE : FICHE DE PRODUCTION

### GENISSE D'ENGRAISSEMENT PLUS DE 10 MOIS

Catégorie	Femelles tout venant
Coef. UGB	0,7
Nombre de mois de présence	10,9
UGB sur la durée de présence	0,6

Le prix d'achat et de vente des animaux sont détaillés dans les grilles de prix page 10.

De même le coût des charges opérationnelles et structurelles est estimé en page 15 et 16.

	<b>Génisse (broutardes + 10 mois)</b>		
	<b>Entrée</b>	<b>Engraissement</b>	<b>Vente</b>
Dates	01-janv		26-nov
Nombre de jours d'engraissement		329 j	
Poids vif	240 kg		470 kg
GMQ		700 g/j	
<b>Consommation de fourrages</b>	<i>en kg de Matière Sèche Utile par jour</i>		<b>Totaux</b>
Canne fourragère	<----- 4 kg MS/j ----->		1304 kg
Choux de canne	<----- 3 kg MS/j ----->		1015 kg
Ensilage	<----- 4 kg MS/j ----->		1304 kg
<b>Consommation de concentrés</b>	<i>en kg brut par jour</i>		<b>Totaux</b>
Croissance	<----- 4 kg ----->		1314 kg
Finition	<----- 1 kg ----->		329 kg
CMV	<----- 60 g ----->		19,8 kg

*Tableau 4: Exemple de plan de production de l'atelier génisse d'engraissement plus de 10 mois  
(Source Chambre d'agriculture)*

## ENGRAISSEMENT MALE : FICHE DE PRODUCTION

### TAURILLON D'ENGRAISSEMENT MOINS DE 10 MOIS

Catégorie	males tout venant
Coef. UGB sur 12 mois	<b>0,75</b>
Nbre de mois de présence	10,5
UGB sur la durée de présence	0,66

Le prix d'achat et de vente des animaux sont détaillés dans les grilles de prix page 10.

De même le coût des charges opérationnelles et structurelles est estimé en page 15 et 16.

	Taurillon( brd 7 mois ) <i>Exemple de plan de production</i>		Taurillon( brd 10 mois ) <i>Exemple de plan de production</i>	
	entrée engraissement	vente	entrée engraissement	vente
DA TES	01-janv.	15-nov.	01-janv.	28-oct.
Nb de jours		318		300
POIDS vifs	260 kg	610 kg	300 kg	630 kg
G.M.Q.		1100		1100
<b>Consommation FOURRAGES</b>				
<i>en kg de Matière Sèche Utile par jour</i>		<b>Totaux</b>		<b>Totaux</b>
- Canne fourragère	<---- 5,7 ---->	<b>1197</b> kg	<---- 6 ---->	<b>1260</b> kg
Choux de canne	<---- 7,5 ---->	<b>810</b> kg	<---- 8 ---->	<b>720</b> kg
<b>Consommation CONCENTRE</b>				
<i>en kilos bruts par jour</i>				
Ration 1				
croissance	<---- 3,6 ---->	<b>1144,8</b> kg	<---- 4 ---->	<b>1200</b> kg
finition	<---- 2,2 ---->	<b>528</b> kg	<---- 2,5 ---->	<b>750</b> kg
CMV	<---- 80 g ---->	<b>25,44</b> kg	<---- 80 g ---->	<b>24</b> kg
<b>Observations</b> ( ex. Interventions)				

Tableau 5: Exemple de plan de production de l'atelier taurillon d'engraissement moins de 10 mois  
(Source Chambre d'agriculture)

# Fiches Economiques



## PRIX D'ACHAT MOYENS

Moyenne - Conjoncture 2012				
Maigre engraissement	Age	Poids vifs	Prix au kgv	Prix net
Broutard mâle	9 mois	280 kgv	4,54 €/kgv	1 275 €
Broutard femelle	9 mois	250 kgv	3,42 €/kgv	845 €

Maigre reproducteur	Prix net moyen 2012
Reproducteur	2 270 €
Reproductrice	1 600 €
Taureau repro 1ère main	3 800 €
Taureau repro 2nde main	3000 à 5000 €
Génisse pleine	3 050 €

Tableau 6: Prix d'achats moyens des animaux auprès la Sicarévia (données 2012)

## PRIX MOYEN DES VENTES DE BOUCHERIE

Moyennes des principales ventes - Conjoncture 2012					
Boucherie	Poids		Prix au kg		Prix par animal
Génisse	285 kgc	500 kgv	7,79 € / kgc	4,42 € / kgv	2 210 €
Jeune bovin	390 kgc	640 kgv	7,65 € / kgc	4,66 € / kgv	2 980 €
Jeune vache	320 kgc	580 kgv	5,20 € / kgc	2,88 € / kgv	1 670 €
Taureau	630 kgc	1030 kgv	5,25 € / kgc	3,20 € / kgv	3 295 €
Vache adulte	330 kgc	600 kgv	4,69 € / kgc	2,58 € / kgv	1 550 €

Tableau 7: Prix moyens des ventes de boucherie (données Réseau 2012)



## GRILLE DES PRIX DE VENTE BOUCHERIE

<b>Génisse de boucherie</b>		<b>Moyenne Conjoncture 2012 (en €/ kgc)</b>	
<b>Classe</b>	<b>Poids carcasses (en kg)</b>	<b>Prix net</b>	<b>Total</b>
R-	0 - 260	5,16	7,31
	261 - 320	5,22	6,89
R-3	0 - 260	5,22	7,21
	261 - 320	5,22	7,31
R=	0 - 260	5,42	7,32
	261 - 320	5,43	7,52
R=3	0 - 260	5,43	7,51
	261 - 320	5,43	7,61
R+	261 - 320	5,58	7,93
R+1	321 - 360	5,48	7,64
R+2	261 - 320	5,58	7,69
R+3	0 - 260	5,58	7,77
	261 - 320	5,58	7,79
	321 - 360	5,58	7,74
U-	321 - 360	5,76	8,17
U=2	321 - 360	5,89	8,06
U=3	261 - 320	5,89	8,01
	321 - 360	5,89	8,17

Tableau 8: Grille des prix des génisses boucherie issue des ventes des éleveurs Réseau (données 2012)

L'engraissement de génisses procure une marge moindre que l'engraissement mâle, de part des poids carcasses plus faibles. Par conséquent, l'aide FODEBO (fonds de développement bovin) est attribuée aux génisses pour tenter de compenser cette différence. Le FODEBO est de 0,20 €/kg.

L'aide POSEI a pour objectif de soutenir un produit d'origine locale de qualité garantie et régulière respectant un cahier des charges « cœur pays » correspondant au mieux aux attentes des transformateurs, distributeurs et consommateurs. Cette aide, appelée aussi aide qualité, intervient sur le prix à hauteur de 19% en moyenne.

La modulation est un système de compensation mis en place par l'interprofession. Ce mécanisme appelé « modulation aliment / engrais » permet de compenser les surcoûts par le versement de compléments de prix ajustés aux variations du cours des matières premières. Ce système permet d'éviter d'impacter directement le prix aux consommateurs.

La cotisation interprofessionnelle est de 0,11 €/kg.

Jeune bovin de boucherie		Moyenne Conjoncture 2012 (en €/kgc)	
Classe	Poids carcasses (en kg)	Prix net	Total
O-	0 - 260	4,59	6,54
R+	261 - 320	5,51	6,59
	321 - 360	5,50	7,53
	> 360	5,51	7,39
R+1	321 - 360	5,46	7,53
R+2	261 - 320	5,51	7,46
	321 - 360	5,51	7,53
	> 360	5,51	7,49
R+3	261 - 320	5,51	7,52
	321 - 360	5,51	7,61
	> 360	5,51	7,44
R=	0 - 260	5,39	7,25
	> 360	5,39	7,57
R=1	0 - 260	5,29	7,37
R=2	261 - 320	5,39	7,41
R=3	0 - 260	5,39	7,25
	261 - 320	5,39	7,31
	321 - 360	5,39	7,35
U-	321 - 360	5,59	7,69
	> 360	5,59	7,45
U-2	261 - 320	5,59	7,45
	321 - 360	5,59	7,68
U-3	321 - 360	5,59	7,79
	> 360	5,59	7,56
U+3	> 360	5,74	7,64
U=	321 - 360	5,66	7,87
	> 360	5,66	7,64
U=2	321 - 360	5,66	7,71
	> 360	5,66	7,63
U=3	321 - 360	5,66	7,71
	> 360	5,66	7,65

Tableau 9: Grille des prix des jeunes bovins de boucherie issue des ventes des éleveurs Réseau (données 2012)

L'aide POSEI (ou aide qualité) intervient sur le prix à hauteur de 19% en moyenne.

Le prix de vente des jeunes bovins de boucherie bénéficie également de la modulation.

La cotisation interprofessionnelle est de 0,12 €/kg pour les jeunes bovins de boucherie.

Moyenne - Conjoncture 2012			(en €/kgc)	
Boucherie	Classe	Poids carcasses (en kg)	Prix net	Total
Jeune vache	O+	261 - 320	4,67	4,82
	R=3	321 - 360	5,13	5,28
	R+	321 - 360	4,98	4,87
		>360	5,28	5,43
Taureau	U=3	>360	5,20	5,35
	U+3	>360	5,02	5,17
Vache adulte	P=	0 - 260	2,90	2,79
		261 - 320	3,30	3,45
	P=1	0- 260	2,90	2,31
	P+	0-260	3,30	3,35
	P+2 / P+3	261 - 320	3,76	3,91
	O=	261 - 320	3,81	3,70
	O=1	0 - 261	3,51	3,40
	O=3	261 - 320	3,91	4,06
	O+ / O+3	261 - 320	4,06	4,21
	O+3	321 - 360	4,25	4,40
	R-2 / R-3	261 - 320	4,37	4,52
	R-3 / R= / R=3	> 360	4,72	4,87
	R=	321 - 360	4,60	4,69
	R=1	261 - 320	4,42	4,31
	R=3	261 - 320	4,52	4,67
		321 - 360	4,64	4,79
	R+	> 360	4,94	4,84
	R+3	321 - 360	4,86	5,01
R+3/ U-3	> 360	4,94	5,09	

Tableau 10: Grille des prix des autres animaux de boucherie issue des ventes des éleveurs Réseau (données 2012)

La cotisation interprofessionnelle est de 0,11 €/kg et il y a aussi la modulation qui rentre en compte.

**Pénalité sur note de gras sur le prix de base à 3,00 €**

Note de gras	Pénalités
1	-0,10 €/kg
4	-0,15 €/kg
5	-0,30 €/kg

## GRILLE DES PRIX DE VENTE ENGRAISSEMENT

Animaux de moins 12 mois			Moyenne - Conjoncture 2012 (en €/kgv)	
Maigre Engraissement	Classe	Poids vifs en kg	Prix net	Total
Broutards femelles	2	> 260	3,37	4,05
		221 - 240	3,42	4,04
	2,5	241 - 260	3,29	3,91
		> 260	3,23	3,85
		201 - 240	3,41	3,98
	3	221 - 240	3,28	3,85
		241 - 260	3,15	3,72
		> 260	3,09	3,66
		281 - 300	4,74	5,07
	Broutards mâles	1	301 - 320	4,61
> 320			4,44	4,76
241 - 260			4,71	5,03
2		261 - 280	4,59	4,91
		281 - 300	4,46	4,79
		301 - 320	4,33	4,66
		> 320	4,16	4,48
		221 - 240	4,72	5,04
2,5		241 - 260	4,6	4,92
		261 - 280	4,48	4,80
		281 - 300	4,35	4,68
		301 - 320	4,22	4,55
		> 321	4,05	4,38
		221 - 240	4,57	4,89
3		241 - 260	4,45	4,77
		261 - 280	4,33	4,65
		281 - 300	4,20	4,53

Tableau 11: Grille des prix des broutards à l'engraissement issue des ventes des éleveurs du Réseau (données 2012)

Les broutards femelles bénéficient de l'aide FODEBO (entre 0,25 et 0,35 €/kg selon la classe). La modulation est limitée à 112 € maximum par broutard mâle. La cotisation interprofessionnelle est de 7 €/broutard (mâle ou femelle). Au delà de 300 kg, les kilos supplémentaires seront payés à 2 €/kg.

## GRILLE DES PRIX DE VENTE REPRODUCTEUR

Maigre reproducteur	Prix net
Broutard femelle	1000 à 2000 €
Broutard mâle	1200 à 2000 €
Génisse prête à saillir	2300 à 2500 €
Génisse	1 600 €
Taureau 1ère main	3700 à 3800 €
Taureau 2nde main	4100 à 5000 €
Vache adulte	2400 à 2700 €

La modulation et l'aide FODEBO interviennent ici aussi. La cotisation interprofessionnelle est de 12 €/ animal.

Tableau 12: Prix moyens des animaux reproducteurs issue des ventes des éleveurs du Réseau (données 2012)

## LES AIDES DE LA PAC 2012

<b>Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes (PMTVA) Aide au Développement et au Maintien du Cheptel Allaitant (ADMCA)</b>	
<b>Seuils et plafonds</b>	<b>Aides 2012</b>
Pour les 80 premières vaches allaitantes	250 €
Au delà des 80 vaches allaitantes	200 €
Compléments pour les veaux	200 €

Tableau 13: Détail des aides pour vaches allaitantes (Source DAAF, 2012)

<b>Prime à l'abattage 2012</b>	
Veaux	60 €
Gros bovins	130 €
<b>Complément Réunion 2012</b>	
Tranche A : 220 – 270 kg	80 €
Tranche B : 271 – 320 kg	130 €
Tranche C : plus de 320 kg	170 €

Tableau 14: Détail de la prime à l'abattage (Source DAAF, 2012)

<b>ICHN</b>		<b>2012</b>	
		<b>Zone de montagne €/ha</b>	
<b>Chargement (UGB/ha)</b>	<b>% de prime payée</b>	<b>0 – 25 ha</b>	<b>26 – 50 ha</b>
0,10 à 0,50	70 %	224,91	149,94
0,51 à 1,00	90 %	289,17	192,78
1,01 à 2,50	100 %	321,30	214,20
2,51 à 3,50	90 %	289,17	192,78
3,51 à 4	70 %	224,91	149,94

Tableau 15: Détail de la prime d'ICHN dans les zones de montagne (Source DAAF, 2012)

<b>Mesures Agro - Environnementales 2012</b>	<b>Niveau d'aide par ha</b>
Mesures Herbagères Agro-Environnementales (MHAE)	266,59 € / ha
Mesures Agro-Environnementales Plastiques (MAE plastique)	330,80 € / ha

Tableau 16: Détail des primes MHAE et MAE Plastique (Source DAAF, 2012)

## VARIATION DE L'IPAMPAR

(Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricoles à la Réunion)

	Variation IPAMPAR 2011-2012
<b>Indice général des produits intrants</b>	3,40%
<b>Semences et plants</b>	3,61%
<b>Energie et lubrifiants</b>	8,59%
<b>Engrais et amendements</b>	4,80%
<b>Produits de protection des cultures</b>	-0,12%
<b>Aliments des animaux</b>	4,71%
<b>Matériel et petit outillage</b>	1,58%
<b>Entretien et réparation</b>	2,86%
<b>Produits et services vétérinaires</b>	3,14%
<b>Frais généraux</b>	1,23%

Tableau 17: Variation de l'IPAMPAR entre 2011 et 2012 (Source DAAF Réunion, SISE)

L'IPAMPAR doit être appliqué sur les données économiques de 2011 afin d'évaluer les valeurs de 2012.



## LES CHARGES OPERATIONNELLES

Prix moyen des concentrés pour bovins en 2012	
<b>381 € / T</b>	
Soit du 1er janvier au 15 octobre	Soit du 15 octobre au 31 décembre
369 € / T	427 € / T

Tableau 18: Prix moyen de l'aliment concentrés pour bovin en 2012

Unité	Code système	NS	NS_V	NE	ENGf	ENGm
En € / UGB	Frais d'élevage <sup>2</sup>	18	8	12	27	49
	Frais véto <sup>3</sup>	49	48	66	26	37
	<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>56</b>	<b>78</b>	<b>53</b>	<b>86</b>

Tableau 19: Frais d'élevage et frais vétérinaires moyens par UGB (données Réseau 2011)

Détails de certains postes des frais d'élevage :	
<b>Suivi reproduction</b>	
Forfait annuelle par exploitation	51,91€+ (5,97€ x nombre moyen de vaches)
Prix non adhérent	11,26 € / vache
<b>Contrôle de Performance (CP)</b>	
Bovin viande naisseurs – Formule VA0	51,91 € / an (pas de pesée)
Bovin viande naisseurs – Formule VA4	4,02 € x nombre moyen de vaches
Bovin viande engraisseurs	51,91€+ (0,98 x nombre de pesées)
Bovin viande génisses	51,91€+ (0,98 x nombre de pesées)
<b>Prestations IPG bovins</b>	
Forfait élevage bovins	12,00 € / n° d'exploitation
Boucle bovine	4,61 € / boucle
Forfait Etat Civil Bovin (ECB)	53,00 € / n° d'exploitation
Accès portail internet	5,10 € / mois d'abonnement

Tableau 20 : Prestations du Département Production de La Chambre d'Agriculture de La Réunion en 2012

Prix 2012 : poudre de lait Sac 25 kg	Boucherie	Elevage
EGALOLAIT	71,40 €	68,46 €
UNIVOR	58,27 €	58,66 €

Tableau 21: Prix de la poudre de lait en 2012 (source Sicalait)

<sup>2</sup> Frais d'élevage = contrôle de performance + frais de reproduction + frais divers d'élevage (identification, GDS, cotisations syndicat de race, petites fournitures d'élevage, parages).

<sup>3</sup> Frais vétérinaires = honoraires + produits véto + prophylaxie + analyses.

Autres charges opérationnelles	Prix moyens 2012
<b>CMV<sup>4</sup> : Floreal</b>	16,65 € / sac de 25 kg
<b>Foin</b>	de 260 à 320 € / T
<b>Paille</b>	De 18 à 25 € / boule en fonction s'il y a livraison ou non
<b>Engrais prairie</b>	De 600 à 900 € / T selon la formule d'engrais
<b>Mélasse</b>	121,50 € / T
<b>Balle ronde d'enrubannage</b>	50 €

Tableau 22 : Prix moyens de certaines charges opérationnelles des élevages réunionnais de bovins 2012 (source Réseau Elevage Réunion et Sicalait)



**Attention, les postes de charges ci-dessus ne représentent qu'une partie des charges opérationnelles!**

Dans une étude, penser à rajouter :  
les pensions, les assurances, les taxes, ...



## LES CHARGES STRUCTURELLES



**Attention, les charges structurelles présentées correspondent à l'exploitation et non à l'atelier bovin viande !** Par conséquent, il ne faut pas oublier que certains systèmes sont diversifiés (cane à sucre ou de la pomme de terre). Dans une étude, penser à rajouter : les travaux réalisés par des tiers, les charges salariales, le fermage<sup>5</sup> ...

Quelques postes de charge de structure pour l'exploitation					
Code système	NS	NS_V	NE	ENGf	ENGm
Carburant – lubrifiant / ha SAU	112 €	200 €	100 €	330 €	170 €
Entretien matériel / ha SAU	115 €	194 €	155 €	217 €	310 €
Assurance / ha SAU	60 €	130 €	34 €	70 €	275 €
Eau, électricité, gaz / UGB	8 €	32 €	16 €	22 €	40 €
Cotisations sociales <sup>6</sup>	725 €	720 €	1 270 €	890 €	780 €
Divers	1 000 à 6 000 €	100 à 800 €	1 500 à 6 500 €	200 à 1 500 €	3 000 à 6 000 €

Tableau 23: Charges structurelles moyennes d'une exploitation réunionnaise de bovin viande selon la typologie du Réseau (données Réseau 2011)

Frais de gestion		
TVA	Forfait	Réel <sup>7</sup>
250 à 515 €	600 à 660 €	2 000 à 3 000 €

Tableau 24: Estimations des frais de gestion selon le type de comptabilité (données Réseau 2011)

<sup>4</sup> CMV = Condiments, Minéraux, Vitamines et additifs alimentaires.

<sup>5</sup> Voir le détail du calcul des valeurs locatives pour le fermage en annexe page 22.

<sup>6</sup> Voir le détail des cotisations sociales agricoles en annexe page 25.

<sup>7</sup> Les frais de gestion au réel varient d'une exploitation à l'autre (peuvent descendre à 1 150 € et monter à 10 000 €), pour plus d'informations se renseigner auprès des centres de gestion.

## LES VALEURS D'INVENTAIRE DU CHEPTEL IMMOBILISE

### ➤ Taureau reproducteurs :

	Prix	Poids
10 mois	2 000 €	350 kg
15-24 mois	3 200 €	500 kg
plus de 24 mois	3 200 €	650 kg

Pour des taureaux à haute valeur génétique se reporter aux valeurs ventes et achats de l'année précédente.

### ➤ Vaches allaitantes

	Supérieur	Standard	Tout venant
Races rustiques (prix) :	1 600 €	1 500 €	1 400 €
Limousines (prix) :	1 800 €	1 600 €	1 400 €
Poids moyen	680 kg	650kg	580kg

### ➤ Génisses d'élevage

1er janvier	Poids	Age	Prix	
			Supérieur	Standard
pleine	600	> 30 mois	2 300 €	2 116 €
à saillir	470	22 - 26 mois	2 000 €	1 840 €
velle	300	10 - 14 mois	1 700 €	1 564 €
de l'année	150	1 - 4 mois	750 €	690 €

*La valeur des génisses supérieures est majorée de 8 %*

### ➤ Broutards

Age	MALES			FEMELLES		
	Poids kg	Prix €/kg	Prix par tête	Poids kg	Prix €/kg	Prix par tête
0-3 mois	90	4,71	424 €	80	3,6	288 €
3-6 mois	180	4,71	848 €	160	3,6	576 €
6-9 mois	270	4,71	1 272 €	240	3,6	864 €

### ➤ Taurillons

	250 Kg	300 Kg	400 Kg	600 kg
BOUCHERIE	4,67 €	3,36 €	3,36 €	3,36 €

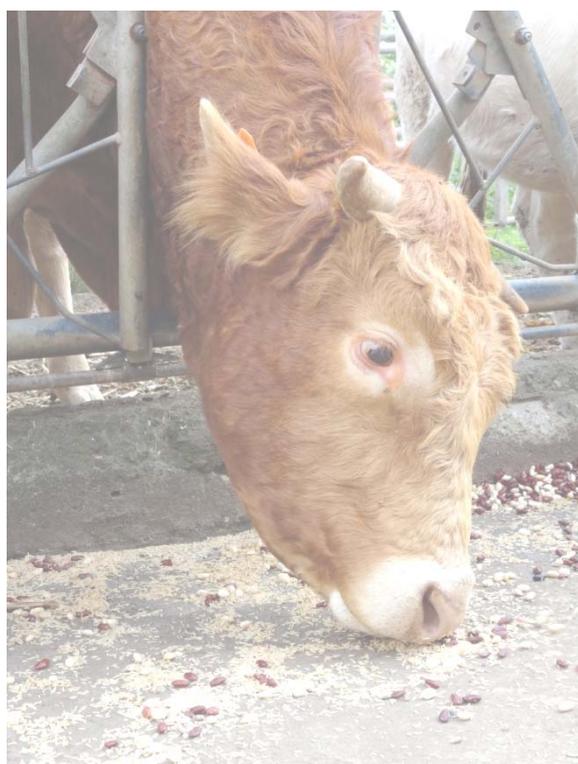
### ➤ Génisses engrais

	250 Kg	300 Kg	400 Kg	500 Kg
BOUCHERIE	3,45 €	2,80 €	2,80 €	2,80 €

### ➤ Veaux naissants allaitants

	Prix	Poids vif
à 1 mois :	260 €	70

# ANNEXES



## COEFFICIENT UGB

L'Unité de Gros Bétail (UGB) est une unité employée pour pouvoir comparer ou regrouper des effectifs d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.

Par définition, 1 vache laitière = 1 UGB.

Des équivalences sont définies sur la base des besoins alimentaires des animaux.

<b>Bovins race à viande</b>	
<b>Catégorie</b>	<b>Coef UGB</b>
Vaches allaitantes	0,85
Vaches finition	1,10
Veaux femelles avant sevrage	0,20
Veaux sous la mère femelles	0,20
Veaux Aveyron	0,40
Veaux mâles avant sevrage	0,20
Génisses - 1 an	0,40
Génisses 1-2 ans	0,60
Génisses + 2 ans	0,80
Génisses 24-28 mois finition	0,90
Génisses 30-36 mois finition	0,95
Mâles - 1 an	0,45
Mâles 1-2 ans	0,60
Mâles 2-3 ans	0,80
Mâles + 3 ans	1,00
Taureaux reproducteurs	1,00
Taureaux finition	1,20
Bœufs -1 an	0,45
Bœufs 1-2 ans	0,60
Bœufs 2-3 ans	0,80
Bœufs + 3 ans	1,00
Bœufs 24-36 mois en finition	1,00

Tableau 25: Table de conversion UGB (Source : Institut de l'Elevage)

Le calcul des UGB pour chaque catégorie de cheptel se fait en multipliant les effectifs de la catégorie par le coefficient indiqué au prorata du temps de présence sur une année.

## FERMAGE

### Valeur locative des prairies et parcours :

La valeur locative des prairies et parcours est calculée en fonction d'un barème de points déterminé à partir des sept critères suivants:

- 1) Altitude :  
 Moins de 500m : 60 à 80 pts  
 De 50 à 1000m : 30 à 60 pts  
 De 1000 à 1500m : 20 à 30 pts  
 Plus de 1500m : 10 à 20 pts
- 2) Pente moyenne de la parcelle :  
 Moins de 15% : 40 à 80 pts  
 15 à 30% : 20 à 40 pts  
 Plus de 30% : 5 à 20 pts
- 3) Etat de la prairie : en fonction des espèces fourragères, de l'état de la culture, de la propreté de la parcelle (envahissement de mauvaises herbes) : 0 à 60 pts.
- 4) Présence d'eau sur le fond :  
 Approvisionnement régulier avec réserve : 40 à 60 pts  
 Approvisionnement irrégulier avec réserve limitée : 20 à 40 pts  
 Approvisionnement insuffisant ou inexistant : 0 à 20 pts
- 5) Accès aux parcelles :  
 Accès permanent à tous les véhicules : 40 à 60 pts  
 Accès limité aux matériels agricoles ou non permanent : 20 à 40 pts  
 Accès limité aux animaux ou non permanent pour le matériel : 5 à 20 pts
- 6) Clôtures : En fonction de la présence, de l'état, de la nature et de la densité des clôtures : 0 à 30 pts
- 7) Pierrosité : En fonction de la présence, de la densité et de la tailles des pierres : 0 à 30 pts.

La valeur du point permettant de fixer le montant du fermage pour les prairies et parcours est fixée à 1,5 litres de lait. La valeur retenue est celle d'un litre de lait de 1<sup>ère</sup> catégorie.

**1 point = 0, 49€**

Le montant du fermage pour les prairies et parcours s'obtient comme suit :

Nombre de points obtenus x superficie (en ha) x valeur du point

### Valeur locative des bâtiments d'exploitation :

La valeur locative des bâtiments d'exploitation bovine est calculée en fonction d'un barème de points déterminé à partir des dix critères suivants:

Critères pour les bâtiments d'exploitation bovine		Nombre de points
Age du bâtiment	Moins de 3 ans	8
	Plus de 3 ans	2
Etat du bâtiment	Bon	8
	Moyen	4
	Mauvais	0
Eau courante	Avec	2
Electricité	Avec	2
Eclairage	Avec	2
Plateforme à fumier <sup>8</sup>	Avec	2
Fosse à purin <sup>9</sup>	Avec	2
Stockage aliments	Silo ou magasin	2
Accessibilité pour le gros matériel	Bonne	6
	Moyenne	3
	Mauvaise	0
Installations spécifiques <sup>9</sup>	Avec	6

Tableau 26: Critères fixant le nombre de points par bâtiment d'exploitation bovine pour estimer la valeur locative (source Point Vert de la Chambre d'Agriculture de La Réunion)

Le montant du fermage pour les bâtiments d'exploitation bovine s'obtient comme suit :

Nombre de points obtenus x nombre de places x prix d'1 kg carcasse de bœuf

Le nombre de places d'engraissement est attribué sur la base de 4 m<sup>2</sup> 50 par animal.

<sup>8</sup> conforme aux prescriptions en vigueur

<sup>9</sup> conformes à la législation en vigueur pour une agriculture moderne, notamment les installations conformes au règlement sanitaire départemental concernant les surfaces d'épandage des effluents d'élevage et les nuisances dues au bruit et à l'odeur, ainsi que les équipements intérieurs nécessaires à une bonne exploitation.

### **+ Dispositions diverses pour le fermage :**

#### Majoration de la valeur locative selon la durée du bail :

Pour tenir compte de la durée des baux, le montant total du fermage déterminé en fonction des critères ci-dessus peut-être affecté des majorations suivantes :

- + 10% pour les baux conclus pour une durée de 12 à 18 ans ;
- + 15% pour les baux conclus pour une durée de 18 à 25 ans.

#### Fixation des prix de référence :

Les prix de référence sont fixés annuellement par arrêté préfectoral sur proposition de la Commission Consultative des Baux Ruraux.

#### Rédaction du bail :

Lors de la rédaction du bail, il est obligatoire d'indiquer la mention du fermage totale, ainsi que les quantités et le type de denrées (cultures végétales, maraîchage, horticulture, prairies et parcours, vergers, bâtiments d'exploitation).

*Pour plus d'informations, veuillez vous rapprocher du service Point Vert de la Chambre d'Agriculture.*



## COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES

L'exploitant agricole non salarié bénéficie de la protection sociale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Le chef d'exploitation ou d'entreprise agricole est redevable de cotisations pour lui-même, mais aussi pour les membres de sa famille qui travaillent sur l'exploitation. S'il est également employeur de salariés, il est soumis à des obligations déclaratives et au paiement des cotisations sociales sur les rémunérations versées.

Cultures ou Elevage	Minimum pour déclaration avant abattement
Prairies cultivées <sup>10</sup>	2 ha
Prairies permanentes <sup>11</sup>	6 ha 67
Canne à sucre	1 ha
Tubercules et racines	1 ha 60
Bovins naisseurs	10 VA
Bovins engraisseurs	7

Tableau 27: Barème minimum pour déclarer ses surfaces et ses animaux  
(source Point Vert de la Chambre d'Agriculture de La Réunion)

Les éleveurs bénéficient d'un **abattement** de 3 bovins par hectare de prairie cultivée ou de 1 bovin par hectare de prairie permanente.

La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (**LOOM**) permet une **exonération** de cotisations pour les exploitants agricoles exerçant leur activité sur une exploitation de moins de 40 hectares pondérés. L'exonération concerne les cotisations suivantes :

- l'assurance maladie, maternité, invalidité (**AMEXA**)
- l'assurance vieillesse de base
- l'allocation familiale

L'exonération s'applique aux cotisations de tous les membres de la famille participant aux travaux agricoles en qualité de non salarié (chef d'exploitation, collaborateur, aide familial).

L'éleveur est soumis à d'autres cotisations obligatoires :

- l'assurance Accidents du Travail des Exploitants Agricoles (**ATEXA**)
- la Retraite Complémentaire Obligatoire (**RCO**)
- **VIVEA** pour un accompagnement dans le développement de leurs compétences et le financement de leur formation professionnelle.

Le montant des cotisations sociales agricoles est défini en fonction d'un certain nombre d'hectare pondéré. Ce dernier dépend du type de cultures et d'élevage.

<sup>10</sup> Ray grass italien, ray grass hybride, dactyle, fétuques, brome, chloris, luzerne

<sup>11</sup> Cannes fourragères, sétaria, star-grass, kikuyu, hématria

	NS	NS_V	NE	ENGf	ENGm
<b>Critères retenus pour le calcul des ha pondérés</b>					
Vaches allaitantes	45	35	60	0	0
Bovins engraisés	0	0	40	35	17
Prairies permanentes	40 ha	18 ha	70 ha	0,5 ha	0,5 ha
Canne à sucre	---	0 ha	---	2 ha	4,5 ha
Tubercules et racines	---	2 ha	---	---	---
UMO familiale	1	2	2	1,3	1
Ha pondérés	13	11	27	15	14
<b>Montant des cotisations</b>					
ATEXA	235 €	200 €	650 €	270 €	250 €
RCO	470 €	482 €	585 €	585 €	510 €
VIVEA	19 €	38 €	38 €	38 €	19 €
<b>Total</b>	<b>725 €</b>	<b>720 €</b>	<b>1 270 €</b>	<b>890 €</b>	<b>780 €</b>

Tableau 28: MSA moyenne selon la typologie du Réseau  
(source Réseau Elevage Réunion)

Pour plus d'informations, veuillez vous rapprocher du service Point Vert de la Chambre d'Agriculture.



## CONTACTS



### **Chambre d'Agriculture de la Réunion**

Tel. : 02 62 96 20 50.

2, ligne Paradis 97 410 SAINT PIERRE



### **DROME et PDA**

*Département Ressource Observatoire Méthode Etudes et Pôle Développement Animal*

#### **Animateurs départementaux**

**Emmanuelle PAYET**

**Coordinatrice Réseau Elevage**

[emmanuelle.payet@reunion.chambagri.fr](mailto:emmanuelle.payet@reunion.chambagri.fr)

**Frédéric JULIENNE**

**Animateur technique Réseau Elevage**

**Référent Réseau engraissement mâle**

[frederic.julienne@reunion.chambagri.fr](mailto:frederic.julienne@reunion.chambagri.fr)

#### **Conseillers de suivi**

**Donald POTHIN**

**Référent Réseau engraissement femelle**

[donald.pothin@reunion.chambagri.fr](mailto:donald.pothin@reunion.chambagri.fr)

**Guibert HOAREAU**

**Référent Réseau naisseurs**

[guibert.hoareau@reunion.chambagri.fr](mailto:guibert.hoareau@reunion.chambagri.fr)



#### **Appuis nationaux (Institut de l'Elevage)**

**Arnault VILLARET, chef de projet**

[arnault.villaret@idele.fr](mailto:arnault.villaret@idele.fr)

Tel.: 01 40 04 53 31

149 rue de Bercy 75595 Paris cedex 12

**Jean-Luc REUILLON, Référent bovin**

[jean-luc.reuillon@idele.fr](mailto:jean-luc.reuillon@idele.fr)

Tel.: 04 73 28 52 24

9 allée Pierre de Fermat 63170 AUBIERE

#### **LES RESEAUX DE REFERENCES**

Les Réseaux de Références sont un dispositif partenarial visant à produire des références technico-économiques sur les systèmes d'exploitation avec élevage des départements d'outre-mer. Ils associent des éleveurs, ingénieurs et des techniciens des Chambres d'Agriculture et des groupements de producteurs en charge du suivi de terrain, avec l'appui et la coordination de l'Institut de l'Elevage, de l'IFIP et de l'ITAVI

#### **ORGANISATION ET FINANCEMENT**

Les Réseaux de Références sont conduits sous l'égide des Ministère de l'Agriculture et de l'Outre-Mer, ainsi que de l'ODEADOM. Ils bénéficient d'un financement de l'Union Européenne dans le cadre du POSEI France

**Août 2013**

Document édité par la Chambre d'Agriculture de La Réunion- 24, rue de la Source – BP 134 – 97463 Saint-Denis Cedex  
[www.reunion.chambagri.fr](http://www.reunion.chambagri.fr)